



NAFTA Technical Working Group on Pesticides
Grupo de Trabajo Técnico del TLCAN sobre Plaguicidas
Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides Du 14 au 16 décembre 2005 à Charleston (Caroline du Sud)

Résumé de la réunion

Les membres du Groupe de travail technique (GTT) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les pesticides se sont réunis du 14 au 16 décembre 2005 à Charleston (Caroline du Sud). Des représentants des gouvernements américain, mexicain et canadien ainsi que des intervenants provenant des trois pays membres de l'ALENA ont participé à ce rassemblement.

Jim Jones (directeur, Office of Pesticide Programs, United States Environmental Protection Agency [EPA]) a souhaité la bienvenue à tous les participants et a présidé la réunion tenue par les États-Unis. Il a présenté trois activités menées par l'EPA qui sont d'intérêt pour le GTT de l'ALENA : le processus d'examen des homologations, les exigences en matière de données des États-Unis (Code of Federal Regulations, Part 158 ou CFR 158) et une nouvelle règle touchant les études chez l'humain. M. Jones a ensuite invité les membres canadiens et mexicains du Conseil exécutif (CE) du GTT de l'ALENA à présenter le rapport de leurs pays respectifs.

Karen Dodds (directrice exécutive, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire [ARLA], Santé Canada) a souligné les deux plus grandes priorités de l'ARLA, qui sont l'amélioration des communications et l'augmentation de la participation des intervenants. Elle a indiqué que la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* (laquelle n'est pas encore en vigueur) encourage une plus grande transparence dans plusieurs domaines. Mme Dodds a soulevé deux enjeux critiques pour le GTT de l'ALENA : l'abrogation, par le Canada, de la limite maximale de résidus (LMR) par défaut de 0,1 ppm et le Groupe de travail sur l'importation pour approvisionnement personnel.

Amada Velez (directrice générale de la sécurité alimentaire, Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria¹/Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación² [SENASICA/SAGARPA], Mexique) a indiqué que la nouvelle réglementation des pesticides du Mexique est entrée en vigueur le 29 mars 2005. Elle a brièvement décrit le nouveau processus d'homologation que la Comisión Federal para la Protección contra los Riesgos Sanitarios³ (COFEPRIS) supervise avec l'aide des opinions de nature technique émises par deux organismes, le Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales⁴ (SEMARNAT) et le SAGARPA. Mme Velez a expliqué que la participation du

¹ Service national de la salubrité, de l'innocuité et de la qualité des aliments

² Secrétariat de l'agriculture, du bétail, du développement rural, des pêches et de l'alimentation

³ Commission fédérale pour la prévention des risques sanitaires

⁴ Secrétariat de l'environnement et des ressources naturelles

Mexique aux activités du GTT de l'ALENA se limiteraient actuellement aux domaines suivants : la résolution des sources de différends commerciaux, les cartes de zones de résidus de l'ALENA, le United States Department of Agriculture's Interregional Research Project Number 4 (projet IR-4) et les usages limités, le partage des tâches pour l'examen des demandes d'homologation et la réduction des risques par l'entremise de programmes servant à améliorer la sécurité des travailleurs.

Le Secrétariat a présenté un rapport sur les dernières consultations avec les intervenants, lesquelles ont été menées pour obtenir idées et suggestions du public pour l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion à Charleston.

Les coprésidents du Sous-comité du renforcement des capacités en matière de réglementation et du Sous-comité de la réduction des risques ont présenté les résultats de leurs exercices de remémoration. Ces exercices visaient à faire le point sur les efforts des sous-comités et de proposer des orientations pour les projets à venir. Le CE a accepté les recommandations des deux sous-comités, notamment celles concernant la conclusion et la rationalisation de divers projets ainsi que l'approbation de nouveaux projets.

Le présent sommaire contient les recommandations tirées des trois discussions en petits groupes. Chaque petit groupe rapportait ses conclusions lors d'une assemblée plénière. Les présentations pour chaque session sont en pièce jointe (annexe 1). Une liste des recommandations de chaque petit groupe et des réponses du CE est fournie à l'annexe 2. Les sujets couverts par chaque petit groupe sont les suivants : petit groupe 1 sur l'harmonisation des LMR et les examens conjoints; petit groupe 2 sur les questions liées aux pesticides non-agricoles et petit groupe 3 sur les étiquettes de l'ALENA. Les groupes de discussion ont échangé sur les sujets suivants : harmonisation de la limite maximale de résidus/examens conjoints, questions liées aux pesticides non-agricoles, et les étiquettes de l'ALENA.

Le CE a reçu des mises à jour des pays au sujet du statut réglementaire du lindane et s'est engagé à poursuivre l'échange actif de nouveaux renseignements.

Le CE a discuté de l'harmonisation des exigences en matière de données et a accepté d'élaborer une fiche de projet du GTT afin de traiter les exigences en matière de données pour les pesticides chimiques classiques, les biopesticides et les agents antimicrobiens, dans le contexte du projet d'élaboration de règlements des États-Unis en vertu du 40 CFR Part 158, 158 L&M et 158 W, respectivement. La fiche de projet tiendra compte des recommandations du petit groupe sur les questions liées aux pesticides non-agricoles pour focaliser sur : 1) une démarche par étapes pour évaluer les utilisations de pesticides non-alimentaires en milieu résidentiel et 2) des données sur les agents antimicrobiens concernant les exigences en matière d'efficacité et les allégations qui y sont associées.

Le CE a noté des progrès significatifs pour le programme d'examen conjoint, en ce sens que 2005 a été l'année la plus active en ce qui a trait à l'homologation de nouveaux pesticides chimiques classiques. Voici quelques réalisations notables : l'acceptation de quatre nouvelles

matières actives et de 22 nouvelles utilisations, l'établissement de trois programmes de partage des tâches et l'achèvement d'un projet pilote sur un usage limité. En raison du succès obtenu avec le programme d'examen conjoint de l'ALENA, les pays membres poursuivent activement des occasions de partager des tâches avec les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres partenaires internationaux.

Des intervenants ont souligné des inquiétudes à savoir que des différences entre les systèmes d'homologation des produits entre les pays ayant ratifié l'ALENA continuent de causer des différends commerciaux liés aux LMR pour les denrées échangées et que l'accès aux produits antiparasitaires n'est pas équitable. Le CE a reconnu que la résolution de ces questions continue d'être de la plus haute importance et a accepté de mettre sur pied un groupe de travail formé des différents gouvernements pour qu'il élabore des options permettant de rendre la coordination des décisions plus efficace. Ces options pourraient s'appuyer sur les efforts actuels consacrés à l'harmonisation des LMR et des décisions d'homologation.

Le CE a accepté de mettre en fonction les procédures normalisées de fonctionnement (PNF) pour les pesticides chimiques classiques et les examens conjoints sur les usages limités et a approuvé leur diffusion publique. Les parties intéressées sont invitées à commenter et à poser des questions au besoin. Bien que le processus d'homologation mexicain ne permet pas le processus d'examen conjoint tel qu'établi dans les PNF, le Mexique continuera de participer aux activités d'examen conjoint, s'il y a lieu.

Le Groupe de travail de l'industrie (GTI) de l'ALENA a présenté, au CE et aux intervenants, un projet de processus qui pourrait répondre au problème de l'égalité d'accès aux produits à usage limité et créer des mesures permettant d'inciter l'industrie à participer au processus d'examen conjoint. Le GTT a salué la proposition du GTI et se dit prêt à travailler avec les titulaires d'homologation à améliorer les approches suggérées. Le GTT est ouvert à de nouvelles propositions d'examen conjoint ou de partage des tâches sur de nouvelles substances entre les pays. Le Mexique souhaite participer en tant qu'observateur. Le CE a accepté la recommandation du petit groupe sur l'harmonisation des LMR et les examens conjoints d'analyser l'industrie afin de savoir pourquoi les options d'examen conjoint ne sont pas utilisées lors de l'homologation des nouvelles substances.

Le CE a discuté des questions liées aux usages limités, notamment les renseignements sur les essais au champ des usages limités et une mise à jour sur les groupes de cultures à l'échelle internationale. Le CE a approuvé un nouveau projet servant à coordonner le regroupement des cultures et a demandé au Sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments composé de représentants du projet IR-4, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), de l'EPA et de l'ARLA, d'élaborer une fiche de projet qui souligne la planification mutuelle et les travaux permettant d'établir des groupes de cultures. Bien que le cadre législatif du Mexique ne permette pas le regroupement de cultures, le SAGARPA participera également afin d'aider à une possible mise en place de groupes de cultures dans le futur. En outre, les représentants du projet IR-4 et/ou d'AAC pourraient soumettre des projets de regroupement de cultures à l'EPA et à l'ARLA, et ce, au même moment. En ce qui a trait aux efforts à l'échelle internationale, l'EPA et l'ARLA

ont accepté de participer au projet de regroupement de cultures du Comité du Codex Alimentarius sur les résidus de pesticides (CCPR) afin de faire la promotion d'approches mondiales cohérentes et coordonnées.

Le CE a discuté de la mise en œuvre de l'étiquetage de l'ALENA pour les produits non-agricoles et de ses conséquences. Une ébauche d'un document d'orientation sur l'étiquetage a été utilisée avec succès par quelques titulaires d'homologation, lesquels ont créé des étiquettes de l'ALENA factices qui ont été approuvées par l'EPA et la Direction générale des produits thérapeutiques (DGPT) de Santé Canada, mais dont les allégations de l'étiquette diffèrent entre les pays. L'EPA et la DGPT continueront de discuter de l'harmonisation des allégations, ce qui permettrait d'employer une seule étiquette dans les deux pays.

Le CE a accepté de prendre en compte les recommandations du petit groupe sur les questions liées aux pesticides non-agricoles, soit permettre au public de commenter une version révisée du document d'orientation sur l'étiquetage, résoudre les différences entre les allégations sur les étiquettes des pays, concevoir un mécanisme permettant d'intégrer de futures modifications et examiner de prochains projets pilotes, notamment sur les rodenticides, les répulsifs et les plantes d'ornement. La prochaine étiquette pilote de l'ALENA pour un produit non-agricole sera une étiquette visant un pesticide non-agricole déjà homologué par l'ARLA et l'EPA.

En notant l'importance des étiquettes de l'ALENA, le GTT a accepté de faciliter un processus de participation des intervenants afin d'explorer des avenues dans la création et la mise en application de ces étiquettes. Plus précisément, un groupe de travail composé de représentants de l'industrie, des associations de producteurs et des gouvernements sera bientôt mis sur pied afin d'étudier les recommandations du petit groupe sur l'étiquetage de l'ALENA.

Le CE et les intervenants ont également discuté de la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et de ses répercussions. Le petit groupe sur les questions liées aux pesticides non-agricoles a exprimé son appui envers plusieurs aspects de la mise en œuvre du SGH. L'ARLA et l'EPA continuent d'être engagés envers le SGH et se sont mis d'accord pour que cette mise en œuvre s'y fasse de manière progressive. Le CE reconnaît qu'il reste encore du travail à faire pour fournir des renseignements sur le SGH aux intervenants et que l'EPA et l'ARLA doivent rester continuellement en communication pour transmettre des données sur l'état d'avancement dans les secteurs.

Le CE a reçu une mise à jour sur les efforts nationaux liés aux substances inertes/produits de formulation et convient que les représentants des pays devraient se réunir dans un avenir prochain afin d'échanger des renseignements et d'identifier des domaines où les tâches pourraient être partagées.

Le Sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments a rapporté des progrès dans la résolution de différends commerciaux jugés prioritaires concernant les projets pilotes sur les légumineuses et la tomate. Il a présenté un nouveau projet sur la pomme de terre qui a reçu l'approbation du CE. Celui-ci a accepté la recommandation du petit groupe sur l'harmonisation

des LMR et les examens conjoints d'effectuer une étude de cas sur la tomate pour harmoniser les LMR des pays membres de l'ALENA, avec des profils d'emploi et des conditions disparates, étude qui sera entreprise par les responsables des projets liés à une denrée avec la participation de l'industrie.

Le CE a appuyé les prochaines étapes de finalisation et d'institutionnalisation de la méthodologie et du calcul statistique des LMR et a demandé à ce que la planification de leur adoption et mise en œuvre fasse partie de la fiche de projet.

Le Canada a présenté une mise à jour sur l'élaboration et la mise en place de la politique visant à révoquer la LMR par défaut de 0,1 ppm. L'analyse des questions liées à la politique est terminée et le prochain document de consultation devrait être publié au printemps 2006. Les responsables présenteront un rapport d'étape sur l'examen d'approches pour l'établissement d'une LMR pour toute LMR existant au Canada qui correspond à une LMR (tolérance) aux États-Unis supérieure à 0,1 ppm.

Les responsables du projet concernant l'efficacité des essais sur les résidus ont accepté d'élaborer un plan de travail qui présenterait les échéanciers et les prochaines étapes de création d'un document d'orientation et sa mise en application. La fiche de projet sera révisée et combinée à celle contenant des mises à jour des statistiques de production agricole. Le CE a accepté que les titulaires d'homologation qui souhaitent obtenir une réduction de 25 % du nombre d'essais sur les résidus communiquent avec l'EPA et l'ARLA au même moment jusqu'à ce que des directives soient disponibles. Si ces organismes ne peuvent accepter une demande, ils communiqueront de manière claire les raisons du rejet au titulaire.

Le CE appuie les approches présentées par l'EPA et l'ARLA pour faciliter la collecte et l'analyse des données d'essais sur les résidus dans les zones 5 et 5A et les zones 1 et 1A afin d'appuyer l'extension du profil d'emploi pour usages limités. Les responsables des projets rédigeront une description des projets qui sera diffusée publiquement au début 2006.

Le CE a discuté de la création possible d'un cadre analytique général pour les essais sur les résidus. Les États-Unis sont prêts à entreprendre une analyse des données sur la chimie des résidus qui représentent une variété de conditions de culture et d'utilisations afin de déterminer si un cadre général peut être établi. Les résultats de cette analyse seront présentés et discutés lors de la prochaine réunion du CE. En outre, le petit groupe sur l'harmonisation des LMR et les examens conjoints a exprimé son appui envers l'initiative générale sur les cultures spéciales proposée par le projet IR-4.

Le Sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments a présenté le document intitulé *Lignes directrices de l'ALENA sur les LMR pour les produits importés* au CE et des plans de coordination de la diffusion publique. Le CE a approuvé le document ainsi que les prochaines étapes de publication.

Le CE a reçu une mise à jour sur les efforts conjoints de l'EPA et de l'ARLA en matière de planification et de coordination pour l'ordonnancement et la mise en œuvre des programmes de réhomologation/réévaluation. Les responsables des programmes ont présenté les prochaines étapes et les échéanciers. Un plan détaillé du partage des tâches sera remis au CE lors d'une réunion en novembre ou décembre 2006. Le petit groupe sur l'harmonisation des LMR et les examens conjoints a approuvé la coordination en amont du programme américain d'examen des homologations et du programme canadien de réévaluation comme mécanisme d'identification et de résolution potentielle des sources de différends commerciaux.

Le CE a discuté des résultats des activités d'échange de renseignements entre l'EPA et l'ARLA qui ont trait aux indicateurs de rendement nationaux et des répercussions découlant du développement d'indicateurs du GTT. L'EPA et l'ARLA se rencontreront pour explorer l'harmonisation des indicateurs de rendement pour les programmes nationaux. Le Mexique y participera lorsque l'on s'attardera aux projets du GTT auxquels le Mexique prend part.

Chaque petit groupe devait proposer des indicateurs de rendement qui pourraient servir à mesurer les progrès pour les points discutés. Ces indicateurs sont inclus aux présentations en annexe. Les présidents des sous-comités touchés étudieront ces recommandations afin de développer des indicateurs de rendement pour chaque sous-comité.

Le CE a eu des renseignements sur le programme mexicain de réduction de l'exposition directe et indirecte aux pesticides chez les ouvriers agricoles migrants et leurs familles qui aborde également la promotion de la bonne manière de se départir des contenants de pesticides vides. Les buts du programme sont de normaliser les critères, d'harmoniser les actions des trois parties relativement à la communication des risques, d'augmenter la formation et améliorer la santé et la sécurité au travail, de partager des renseignements et des expériences sur les pesticides avec les ouvriers agricoles migrants et de recueillir des données scientifiques prouvant qu'une intervention trilatérale a un effet positif sur la santé publique.

Le CE est en faveur d'un examen plus poussé de la proposition du Mexique sur la sécurité des travailleurs et s'est engagé à en faire le suivi par des communications trilatérales appropriées.

Le GTT a discuté de la question soulevée par le petit groupe sur les questions liées aux pesticides non-agricoles concernant l'accès aux renseignements commerciaux confidentiels (RCC) dans la salle de consultation au Canada. Malgré de légères différences entre les approches des États-Unis et du Canada, ces deux pays ont conclu que les façons dont ils traitent les RCC sont suffisamment semblables pour rendre toute interprétation juridique inutile. Néanmoins, le GTT a accepté de distribuer des renseignements supplémentaires aux intervenants en publiant une fiche technique révisée sur ce sujet.

Les membres mexicains et canadiens du GTI de l'ALENA sur les pesticides ont présenté un aperçu de leurs programmes de saine gestion des produits au CE, en soulignant le succès rencontré dans les programmes de collecte des contenants de pesticides dans leurs pays respectifs.

La prochaine réunion du CE aura lieu en mai ou juin 2006 à Mexico. La réunion suivante, qui rassemblera les intervenants et les représentants des gouvernements, se tiendra en novembre ou décembre 2006 au Canada.

Pièce jointe 1

Présentations des groupes de discussion données à
l'assemblée plénière de la réunion du Groupe de
travail technique sur les pesticides de l'ALENA
Du 14 au 16 décembre 2005, Charleston, Caroline du
Sud

(Les instructions fournies aux petits groupes
thématiques sont présentées avant chacune des
présentation).

PGT 1: Harmonisation des LMR (approches rétrospectives et prospectives)

L'axe de cette discussion du PGT est l'échange de points de vue sur les leçons apprises dans plusieurs domaines grâce aux projets fondés sur des denrées particulières (légumineuses et tomates) : la résolution des différends commerciaux; les approches pratiques (en particulier les approches prospectives) d'augmentation du taux d'harmonisation des LMR au sein des pays de l'ALENA; les façons d'encourager la soumission de plus de demandes d'homologation pour des examens conjoints de pesticides classiques et de biopesticides ce qui comprend une révision exhaustive de la nouvelle PNF des examens conjoints qui intègre diverses améliorations au processus d'examen conjoint. Le PGT communiquera son rapport au GTT de l'ALENA en plénière. Il y soulignera ses recommandations pour aborder les enjeux principaux et proposer des indicateurs de rendement qui pourraient servir de mesures du succès dans le domaine de l'harmonisation des LMR et de la minimisation ou de la résolution des différends commerciaux.

Sujets discutés

- Demandes d'homologation faisant l'objet d'un examen conjoint
- LMR harmonisées
- Initiative mondiale de l'IR-4
- Examen des homologations et réévaluation
- Objectifs de rendement

Demandes d'homologation faisant l'objet d'un examen conjoint

- Toutes n'entrent pas dans le même moule
 - Analyses de marché
 - Contraintes géographiques
- Utile aux producteurs, aux organismes de réglementation et aux titulaires d'homologation
- Importance primordiale de la communication
- Besoin d'aborder la question des exigences harmonisées en matière de données
- Recours possible à des études de cas utiles pour mieux comprendre
- Besoin de faire connaître la possibilité des examens conjoints des nouvelles utilisations de produits déjà homologués

LMR harmonisées

- Une LMR de l'ALENA
- Profils d'emploi disparates
 - Légitimer les différences géographiques
 - Utilisation par les producteurs - tolérances, étiquettes, obligation de rendre des comptes
- Tolérances relatives aux produits importés
 - Questions liées à la coupe du risque
- Études de cas telles que celle sur la tomate

Initiative mondiale de l'IR-4

- Obtention de LMR d'autres pays que les États-Unis
- Collecte de données et offre de ces données à d'autres pays
- Formatage et demandes d'homologation existantes
- CODEX, Union européenne, Réunion conjointe sur les résidus de pesticides (JMPR)
- Sous l'égide du programme IR-4 actuel

Examen des homologations et réévaluation

- Meilleure coordination dès le départ
- Meilleure communication
- Cadre juridique satisfaisant
- Véhicule pour traiter la question des différends commerciaux

Objectifs de rendement

- Nombre de demandes d'homologation faisant l'objet d'un examen conjoint et de décisions
- Nombre de LMR établies dans le cadre de l'ALENA
- Nombre de différends commerciaux identifiés et considérés moins graves par les producteurs
- Nombre de différends commerciaux résolus
- Nombre de nouveaux produits homologués simultanément dans les pays de l'ALENA
- Nombre d'homologation complétées selon les délais ou même selon des délais plus courts que prévus
- Augmentation de la diffusion de l'information et ajout de formation pour aider les producteurs à obtenir les informations du GTT de l'ALENA
- Augmentation du nombre de composés à risque réduit simultanément homologués

PGT 2 : Enjeux concernant les pesticides destinés à un usage autre qu'agricole

L'axe de cette discussion du PGT est l'échange de points de vue sur les questions précises prioritaires aux pesticides destinés à un usage autre qu'agricole dont, notamment, l'harmonisation des exigences en données relatives à ce type de produits, la mise en oeuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH) et les questions liées aux renseignements commerciaux confidentiels (RCC) en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Le PGT communiquera son rapport au GTT de l'ALENA en plénière. Il y soulignera ses recommandations pour aborder les enjeux principaux et proposer des indicateurs de rendement qui pourraient servir de mesures du succès en ce domaine précis.

- Harmonisation des exigences relatives aux données sur les produits destinés à une utilisation non agricole
- Mise en œuvre du SGH
- RCC dans la salle de lecture canadienne
- Étiquette de l'ALENA
- Indicateurs de rendement

Harmonisation des exigences relatives aux données sur les produits destinés à une utilisation non agricole

- Exigences existantes vs exigences proposées
- Pesticides classiques et agents antimicrobiens
 - 40 CFR 158
 - 40 CFR 158 new subpart W
- Principaux domaines d'intérêt
 - 1. Utilisation des pesticides en milieu résidentiel à des fins non alimentaires - démarche par étape
 - 2. Données sur les agents antimicrobiens – exigences en matière d'efficacité et allégations afférentes

Mise en œuvre du SGH

- **En faveur :**
 - 1. D'une harmonisation complète dans le cadre de l'ALENA
 - 2. D'une mise en œuvre graduelle, c'est-à-dire nécessitant une plus longue période de transition
 - 3. D'une mise en œuvre coordonnée
 - 4. D'un processus avec les intervenants aux États-Unis
 - 5. De plus d'information concernant les avantages du SGH
 - 6. D'une agence responsable aux États-Unis
 - 7. D'une harmonisation entre les secteurs au sein des pays
 - 8. De l'exploration par le gouvernement et l'industrie de l'utilité possible d'une réunion nord-américaine avec toutes les agences et les secteurs

RCC dans la salle de lecture

- Question soulevée à savoir si le fait de rendre des renseignements disponibles dans la salle de lecture constitue une divulgation publique
- Demande qu'une interprétation juridique écrite à ce sujet soit rendue publique

Étiquette de l'ALENA

- Commentaires publics concernant la version révisée du document d'orientation sur l'étiquette
- Résolution des différences permises entre les allégations
- Mécanisme pour favoriser le changement
- Prochains projets pilotes
 - Consommateur, rodenticides, insectifuges, plantes ornementales
 - Examen conjoint et étiquette de l'ALENA pour les demandes d'homologation de la catégorie B (nouvelle préparation commerciale)

Indicateurs de rendement

- Résultats à atteindre avec des mesures à prendre
- Calendrier
- Réduction des différences et de la gravité des différends commerciaux
- Démonstration des progrès réalisés après les mesures prises

PGT 3 : Étiquettes de l'ALENA

L'axe de cette discussion du PGT est l'échange de points de vue sur les défis et les possibilités associés à l'élaboration et à l'utilisation des étiquettes de l'ALENA. Le PGT communiquera son rapport au GTT de l'ALENA en plénière. Il y soulignera ses recommandations pour aborder les enjeux principaux et proposer des indicateurs de rendement qui pourraient servir de mesures du succès en un certain domaine.

Étiquette de l'ALENA

- Une étiquette qui satisfait aux exigences d'homologation de plus d'un pays de l'ALENA. Le but est que les produits puissent facilement traverser les frontières. Il importe de partager le plus souvent un langage commun.

Discussion

- POURQUOI une étiquette de l'ALENA?
 - Création d'un marché nord-américain pour les pesticides
 - Prix
 - Approvisionnements
 - Simplifier le commerce
- Mettre l'accent sur les étiquettes de l'ALENA et les autres choix de remplacement

Solutions

- Étiquette de l'ALENA
- PIAP (Programme d'importation pour approvisionnement personnel)
- Liste indexée
- Passage d'étiquettes spécifiques aux États ou aux provinces à des étiquettes pour un des pays de l'ALENA, tel qu'indiqué à l'article 24 (c)

Propositions

1. Index des produits/références croisées

- Proposition pilote (créer un groupe de travail = gouvernement et intervenants)
- Identification d'une liste de produits à prendre en compte
- Profil du produit
 - À risque réduit
 - Homologué dans le cadre d'un examen conjoint
 - Identité chimique bien établie
 - Profil d'emploi semblable
- Désignation de produits candidats comme étant susceptibles d'être importés

Propositions

2. Étiquette de l'ALENA

- Création d'un groupe de travail (gouvernement, titulaires d'homologation et intervenants); identifier un produit homologué aux États-Unis et au Canada pour ensuite considérer les enjeux suivants :
- Enjeux
 - Législatif (modification de la loi)
 - Réglementaire (modification des règlements)
 - Processus s
 - Commentaires des États et des provinces
 - Initiatives nationales spécifiques
 - Format de l'étiquette
 - Conformance
 - Profil d'emploi et usage
 - Espèces en voie de disparition
 - Adoption de l'étiquette
- Incitatifs pour les titulaires d'homologation

Pièce jointe 2

Recommandations des intervenants et réponses du Conseil exécutif

Recommandations des intervenants	Réponses du Conseil exécutif
<p><u>Limites maximales de résidus</u> Le petit groupe thématique sur les limites maximales de résidus et les examens conjoints recommande l'analyse des raisons pour lesquelles un examen conjoint n'a pas été entrepris.</p>	<p>Le Conseil exécutif accepte la recommandation d'analyser les raisons de l'industrie pour lesquelles la solution d'un examen conjoint n'a pas été choisie lors de l'homologation d'une nouvelle substances.</p>
<p><u>Limites maximales de résidus</u> Le petit groupe thématique sur les limites maximales de résidus et les examens conjoints recommande une étude de cas pour analyser les questions liées aux profils d'emploi disparates, aux différences géographiques, aux tolérances utilisées par les agriculteurs, aux étiquettes et à l'obligation de rendre des comptes.</p>	<p>Le Conseil exécutif accepte la recommandation d'utiliser l'étude de cas de la tomate pour analyser les limites maximales de résidus harmonisées dans le cadre de l'ALENA en présence de profils d'emploi disparates et de différentes conditions. Cette analyse sera entreprise par les responsables du projet sur la spécificité des denrées avec la participation de l'industrie.</p>
<p><u>Initiative mondiale de l'Interregional Research Project n° 4 (IR-4)</u> Le petit groupe thématique sur les limites maximales de résidus et les examens conjoints exprime son appui à une initiative mondiale sur des cultures spécifiques telle que proposée par l'IR-4.</p>	<p>Le Conseil exécutif apprécie l'appui des intervenants à l'égard de cette initiative.</p>
<p><u>Objectifs de rendement</u> Les petits groupes thématiques recommandent plusieurs mesures de rendement.</p>	<p>Les présidents des sous-comités pertinents considéreront la recommandation d'élaborer des indicateurs de rendement pour chacun des sous-comités. Le gouvernement du Mexique participera, s'il y a lieu, dans la mesure où cette définition d'indicateurs sera liée à des projets du Groupe de travail technique auxquels le Mexique prend part.</p>
<p><u>Différends commerciaux</u> Les intervenants expriment des préoccupations au sujet des différences dans les décisions d'homologation des produits entre les pays de l'ALENA. Cette différence de décisions continuent de créer des problèmes commerciaux liés aux limites maximales de résidus et aux tolérances des denrées importées tout en limitant l'accès aux produits antiparasitaires.</p>	<p>Le Conseil exécutif reconnaît que la résolution de ces questions demeure une priorité très importante et accepte de créer un groupe de travail pour développer des solutions plus efficaces afin d'améliorer la prise de décision coordonnée.</p>

Recommandations des intervenants	Réponses du Conseil exécutif
<p><u>Renseignements commerciaux confidentiels et salle de lecture</u> Le petit groupe thématique sur les enjeux en matière de pesticides à usage autre qu'agricole demande qu'une interprétation juridique des gouvernements soient faites à savoir si l'accès aux renseignements dans la salle de lecture constitue une divulgation publique.</p>	<p>Le Groupe de travail technique accepte de diffuser de l'information additionnelle auprès des intervenants en élaborant et en publiant une fiche technique révisée sur ce sujet.</p>
<p><u>Processus d'examen conjoint</u> Le Groupe de travail technique de l'industrie donne une présentation sur l'accès égal en même temps aux produits et recommande une coordination améliorée afin de favoriser une prise de décision simultanée.</p>	<p>Le Groupe de travail technique est ouvert aux propositions de travail conjoint entre les pays dans le cadre d'examen conjoint et de partage du travail concernant des nouvelles substances précises. Le Mexique est intéressé à participer en tant qu'observateur.</p>
<p><u>Harmonisation des exigences en matière de données non agricoles</u> Le petit groupe thématique sur les enjeux en matière de pesticides à usage autre qu'agricole recommande que les efforts d'harmonisation s'axent autour d'une démarche par étape dans le cas des utilisations résidentielles à des fins non alimentaires et sur les exigences en matière de données d'efficacité des agents antimicrobiens et des allégations afférentes.</p>	<p>Le Conseil exécutif accepte d'élaborer une fiche de projet du Groupe de travail technique pour aborder la question des exigences en matière de données sur les pesticides classiques, les biopesticides et les agents antimicrobiens qui sont l'objet d'une proposition d'élaboration des règlements des États-Unis en vertu du Code of Federal Regulations (40 CFR) Part 158, 158 L et M, et 158 W, respectivement.</p>
<p><u>Mise en œuvre du Système général harmonisé</u> Le petit groupe thématique sur les enjeux en matière de pesticides à usage autre qu'agricole exprime son appui à plusieurs aspects de la mise en œuvre du Système général harmonisé.</p>	<p>L'ARLA et l'EPA continuent de s'engager envers le Système général harmonisé et acceptent que cette mise en œuvre pourrait se faire par étape selon les secteurs. Le Conseil exécutif convient que davantage de travail est nécessaire pour fournir de l'information aux intervenants sur le Système général harmonisé. L'EPA et l'ARLA devront demeurer en contact constant au sujet de l'état d'avancement des secteurs dans ce dossier.</p>
<p><u>Étiquette de l'ALENA pour les produits agricoles</u> Le petit groupe thématique sur les étiquettes de l'ALENA suggère que d'autres recherches soient faites sur l'étiquette de l'ALENA et sur le potentiel d'un index de produits pour traiter les questions sous-entendues derrière le besoin d'avoir une étiquette de l'ALENA.</p>	<p>En notant l'importance des étiquettes de l'ALENA, le Groupe de travail technique accepte de rendre le processus d'exploration des solutions plus facile pour les intervenants afin de leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre les étiquettes de l'ALENA. En particulier, un groupe de travail composé de représentants de l'industrie, d'agriculteurs et de représentants gouvernementaux sera créé dans un proche avenir pour prendre en compte les recommandations du petit groupe thématique sur les étiquettes de l'ALENA.</p>

Recommandations des intervenants	Réponses du Conseil exécutif
<p><u>Étiquette de l'ALENA pour les produits non agricoles</u></p> <p>Le petit groupe thématique sur les enjeux en matière de pesticides à usage autre qu'agricole recommande que l'on permette au public de commenter la version révisée du document d'orientation sur l'étiquette; que des efforts soient faits pour résoudre les différences entre les allégations permises et que l'on considère un mécanisme de changement pour l'avenir ainsi qu'un projet pilote.</p>	<p>Le Conseil exécutif consent à prendre en compte ces recommandations et à les faire parvenir aux responsables de projets pour qu'ils aillent de l'avant avec ces dossiers.</p> <p>Le prochain projet pilote d'une étiquette de l'ALENA à usage autre qu'agricole sera celle d'un pesticide utilisé à des fins non agricoles déjà réglementé par l'ARLA et l'EPA.</p>